

14 NOV. 2022

Etaient présents :

Daniel THEVENON, Président, Martin BERNARD, représentant de la commune
Jean Pierre BERNARD, Madeleine BOIS, , Joseph RATEL, Séraphin RAVIER, Françoise ROL
Marie Thérèse BOIS, Gilbert SIBUE, suppléants

REÇU

Avaient donné pouvoir : Brigitte BORREDA à Françoise ROL et Alain ROMAN à Jean Pierre BERNARD

Etait excusé : Jacques DUBOIS, suppléant

Etait absent : Bernard JUS, suppléant du représentant de la commune

Le Président accueille les nouveaux élus et remercie les membres du syndicat pour leur présence à cette première réunion après l'assemblée générale du 30 septembre 2022.

Françoise ROL est nommée secrétaire de séance

Comme la plupart des membres du syndicat se connaissent, sauf Monsieur SIBUE, le Président lui demande de se présenter.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Débriefing de l'A.G. 2022
2. Composition du syndicat suivant les articles 17 et 18 des statuts et élection du président et du vice-président
3. Questions diverses

1 - Débriefing de l'A.G. 2022

Le Président indique que l'Assemblée Générale s'est bien passée, qu'elle a abordé tous les thèmes prévus et que les interventions d'Audrey ALLUIN, représentante de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie, à laquelle l'AFP adhère, ont permis d'éclaircir différents points que les propriétaires n'avaient pas complètement assimilés.

Cette AG appelle de sa part quelques observations :

- Il pense que l'apéritif dînatoire aurait pu être mieux géré et il remercie les membres du Syndicat qui ont effectué le rangement de la salle.
- Il précise qu'il reste des boissons qui serviront aux futurs rendez-vous.

C'était donc la dernière manifestation gérée par l'ancien bureau, après transmission des documents correspondants aux institutions. La suite sera écrite par le nouveau bureau à élire ce jour.

Il rappelle que le Syndicat délibère valablement lorsque plus de la moitié des membres est présente, soit 5.

2 Composition du syndicat suivant les articles 17 et 18 des statuts Election du Président et du Vice Président

Conformément aux articles 17 et 18 des statuts, et suite à l'élection du nouveau bureau par l'assemblée générale, il faut procéder à l'élection d'un Président et d'un Vice-Président.

Le Président propose de voter à bulletins secrets ce que les membres du bureau n'ont pas souhaité, le vote se fera donc à mainlevée.

Personne ne se présentant à ces deux postes, il est demandé au président s'il est candidat à son renouvellement ce qu'il accepte.

Il est ensuite proposé à Jean Pierre BERNARD d'occuper le poste de Vice-Président, ce qu'il accepte.

Daniel THEVENON propose que Brigitte BORREDA continue d'assumer le poste de secrétariat et tous les membres sont d'accord.

Il est précisé que les suppléants ne sont pas affectés à un membre particulier compte tenu de leur nombre insuffisant mais qu'ils seront à disposition d'un remplacement d'un ou plusieurs titulaires n'assistant pas à la réunion. Les statuts rappellent qu'une même personne ne peut détenir un nombre de pouvoir supérieur au 1/5 du nombre total des voix du syndicat.

Il est ensuite procédé au vote :

- L'ensemble des membres du syndicat vote à l'unanimité pour que Daniel THEVENON occupe le poste de Président de l'AFP
- L'ensemble des membres du syndicat vote à l'unanimité moins une abstention pour que Jean Pierre BERNARD occupe le poste de Vice-Président.

3 Questions diverses

Lors de la réunion du 4 octobre 2022, le conseil municipal de Saint Martin de la Porte, a accepté la proposition faite lors de l'assemblée générale de reprendre à sa charge une partie de la parcelle 2722, située dans le périmètre de l'AFP.

Il y a donc lieu de transmettre cette demande aux autorités compétentes pour validation selon la délibération prise en assemblée générale.

Toutefois, sans remettre en cause la délibération de l'assemblée générale, plusieurs personnes présentes indiquent qu'il semble difficile aujourd'hui d'effectuer cette formalité sans créer de précédent, d'autres propriétaires demanderont à récupérer leurs parcelles.

Le Président précise que cette action est effectuée à titre tout à fait exceptionnel compte tenu de l'emplacement de la parcelle précitée et de son caractère communal, les autres parcelles évoquées en assemblée générale étant des parcelles qui se retrouveraient isolées des autres parcelles de l'AFP, elles seront, également à titre tout à fait exceptionnel, remises aux propriétaires concernés. Cette action ne pourra pas se renouveler dans l'avenir.

Si cela pose un réel problème nous ne les sortirons pas..

Si l'AFP reste gestionnaire de cette partie de parcelle, elle devra en assurer l'entretien ce qui aura un coût.

Un membre du Syndicat aborde la question des "bois morts" sur le territoire de l'AFP. Il demande jusqu'à quelle date les propriétaires peuvent récupérer les "bois morts" sur leurs parcelles.

Le président indique que cela doit se faire jusqu'à fin 2023 et que pour la suite, rien n'a été validé, les propriétaires présents à l'assemblée générale repoussant la prise de décision à la prochaine AG;

Il faut prévoir une réunion du syndicat de fin de saison d'ici la fin novembre ou début décembre afin de faire le point avec les exploitants.

Un membre précise que nous pouvons déjà noter plusieurs problèmes d'entretien de certains terrains et que cette question reste l'un des buts premiers de l'AFP.

Il conviendra aussi d'élaborer le budget primitif 2023 pour affichage en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00

Françoise ROL
Secrétaire de séance

Daniel THEVENON
Président

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
DE FONTAINE BOUREAU
73140 SAINT-MARTIN-LA-PORTE